

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

SEPTEMBRE 2017
NUMERO SPECIAL N° 73

ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

2EME DIRECTION - COLLECTIVITES TERRITORIALES, AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES..... 2

Arrêté préfectoral du 12 septembre 2017 portant publication de la liste des candidats.....2

DIVERS.....3

DDFIP - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté du 13 septembre 2017 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Trésorerie de Valognes.....3

DIRECCTE - DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

Décision du 5 septembre 2017 portant subdélégation de signature au responsable de l'unité départementale de la Manche.....3

2ÈME DIRECTION – COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUE

Arrêté préfectoral du 12 septembre 2017 portant publication de la liste des candidats

Article 1: La liste des candidats aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017 est établie comme suit :

Elections Sénatoriales du 24 septembre 2017

Manche

Scrutin proportionnel - 3 sièges à pourvoir

RASSEMBLEMENT DE PROGRES POUR NOS COLLECTIVITES

1 M. HOULLEGATTE Jean-Michel Masculin

2 Mme COCHAT Peggy Féminin

3 M. AUBRIL Pierre Masculin

4 Mme LE COZ Christine Féminin

5 M. ROUSSEAU François Masculin

MANCHE OXYGENE 2017

1 M. LEPETIT Jean Masculin

2 Mme LECOMTE Patricia Féminin

3 M. BOURDIN Jean-Dominique Masculin

4 Mme HOUSSET Muriel Féminin

5 M. MAUQUEST Jean-Pierre Masculin

LA REPUBLIQUE EN MARCHÉ

1 M. MAGHE Jean-Michel Masculin

2 Mme FOURMENTIN Francine Féminin

3 M. PIEN Laurent Masculin

4 Mme HAMON-BARBÉ Françoise Féminin

5 M. BIHET Pierre Masculin

Ensemble, faisons gagner la Manche

1 Mme VULVERT Christiane Féminin

2 M. CHERON Pierre Masculin

3 Mme SAUCET Catherine Féminin

4 M. TURPIN Ludovic Masculin

5 Mme AUDIC Mathilde Féminin

Liste Bleu Marine pour la défense de nos communes et de nos départements

1 M. NOËL Jean-Jacques Masculin

2 Mme KURDZIEL Marie-Françoise Féminin

3 M. SIMON Franck Masculin

4 Mme MASSON Carmen Féminin

5 M. RETOUT Robert Masculin

Liste indépendante d'union républicaine

1 M. BAS Philippe Masculin

2 Mme HAREL Anne Féminin

3 M. LEPETIT Jacques Masculin

4 Mme HOMMET-LELIÈVRE Adèle Féminin

5 M. SÉVIN Jean-Marie Masculin

Pour la Manche, agir ensemble

1 M. BIZET Jean Masculin

2 Mme BLANDIN Valérie Féminin

3 M. SÉVÈQUE Alain Masculin

4 Mme GOSSELIN Béatrice Féminin

5 M. BLANCHET Pierre-Jean Masculin

CAUSES COMMUNES POUR L'ÉGALITÉ

1 M. DELESTRE Richard Masculin

2 Mme LEMAUX Michèle Féminin

3 M. BESSELIEVRE Rémi Masculin

4 Mme BRAULT Elisabeth Féminin

5 M. LE BAIL Jacky Masculin

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à la préfecture de la Manche et dans les sous-préfectures.

Un exemplaire sera adressée au président du bureau du collège électoral.

Signé : Pour le Préfet, le Secrétaire général : Fabrice ROSAY

◆

DIVERS

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques

Arrêté du 13 septembre 2017 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Trésorerie de Valognes

Article 1 : Les services de la Trésorerie de Valognes (Manche), situés 3, rue des Écoles seront fermés au public, à titre exceptionnel, le mardi 3 octobre 2017 (après-midi).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Signé : Par délégation du Préfet, la Directrice départementale des finances publiques de la Manche, administratrice générale des finances publiques : Danielle ROGER



DIRECCTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Normandie

Décision du 5 septembre 2017 portant subdélégation de signature au responsable de l'unité départementale de la manche

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim,

VU le Code du travail ;

VU le Code du commerce ;

VU le Code de la consommation ;

VU le Code du tourisme ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ; relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article quatre ;

VU l'arrêté interministériel du 26 septembre 2013 nommant Monsieur Olivier NAYS, directeur du travail, chargé des fonctions de responsable de l'unité territoriale de la Manche ;

VU l'arrêté interministériel du 17 juillet 2017 confiant à M. Philippe LAGRANGE, l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAR/17. 089 du 4 septembre 2017 de la préfète de la région Normandie, préfète de Seine-Maritime portant délégation de signature en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et de tourisme au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-207 du préfet de la Manche en date du 30 août 2017 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Philippe LAGRANGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim ;

Article 1 : Subdélégation permanente est donnée à Monsieur Olivier NAYS, directeur du travail en charge de la fonction de responsable de l'unité départementale de la Manche, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim, dans les limites du ressort territorial de son unité, les décisions, actes administratifs, avis et correspondances mentionnés :

- au Titre I - compétences d'administration générale de l'arrêté de la Préfète de région n° SGAR/17.089 du 4 septembre 2017 susvisé relatif à l'organisation et au fonctionnement des services, à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, et à l'exercice des missions de la DIRECCTE

- à l'article 1 de l'arrêté n° 17-207 du préfet de la Manche en date du 30 août 2017 susvisé relatif aux domaines figurant dans l'annexe dudit arrêté

- et aux mémoires en défense pour les recours contentieux concernant les décisions prises par délégation dans le domaine du travail et de l'emploi ;

Sont, toutefois, réservés à la signature du Préfet :

- La composition des commissions compétentes en matière de travail, d'emploi et de formation professionnelle,

- La signature des conventions passées au nom de l'État avec le département, une ou plusieurs communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics (art 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004)

- Les décisions portant attribution de subventions ou prêts de l'État aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux

- Les notifications de ces subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes bénéficiaires,

- Les circulaires aux maires,

- Les arrêtés ayant un caractère réglementaire,

- Les courriers aux parlementaires, au président du conseil régional et au président du conseil départemental et aux présidents des chambres consulaires,

- Toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert),

- Toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet se réserve expressément la signature ;
- Les déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit régis par l'ordonnance du 1er juin 1828 relative aux conflits d'attribution entre les tribunaux et l'autorité administrative.

Article 2 : Subdélégation permanente est donnée à Monsieur Olivier NAYS, directeur du travail en charge de la fonction de responsable de l'unité départementale de la Manche, à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim, l'ensemble des actes d'ordonnancement secondaire concernant les recettes et les dépenses relevant du ressort de son unité et imputées sur les programmes suivants :

- le programme 102 « Accès et retour à l'emploi »
- le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »
- le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »
- le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »
- le programme 333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées - action 01 « Fonctionnement courant »

Demeurent réservés à la signature du Préfet de région :

- Les ordres de réquisition du comptable public
- Les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier local.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier NAYS, la subdélégation qui lui est consentie est successivement exercée en fonctions des absences ou empêchements, aux agents suivants placés sous son autorité :

- Madame Marie-Noëlle MARIGNIER, directrice adjointe du travail
- Madame Perrine B LAY, inspectrice du travail
- Monsieur Bruno COLLOMB, directeur adjoint du travail
- Monsieur Emmanuel LAGLEYSE, directeur adjoint du travail

Article 4 : La décision du 15 mars 2017 du DIRECCTE de Normandie donnant délégation de signature au responsable de l'unité départementale de la Manche est abrogée.

Article 5 : Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie par intérim et le délégataire susnommé sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Normandie et de la Manche.

Signé : Pour la Préfète de la Région Normandie et par délégation, pour le Préfet de la Manche et par délégation, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi par intérim : Philippe LAGRANGE